

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

Les établissements de crédit depuis cinquante ans

Journal de la société statistique de Paris, tome 50 (1909), p. 122-134

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1909__50__122_0

© Société de statistique de Paris, 1909, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DEPUIS CINQUANTE ANS

LEUR ROLE — LEUR DÉVELOPPEMENT — LEURS OPÉRATIONS (1)

I

EXPOSÉ

MES CHERS CONFRÈRES,

Peu de sociétés ont subi autant de critiques, dans ces dernières années, que les établissements de crédit, et particulièrement ceux qui ont, en quelque sorte, démocratisé l'épargne en recueillant dans leurs caisses des capitaux qui, sans eux, restaient inactifs, immobilisés, ou des titres que leurs possesseurs conservaient dans leurs tiroirs, craignant à chaque instant qu'ils ne fussent égarés, volés ou détruits.

Au lieu d'apprécier avec modération et justice les services que ces organismes ont pu rendre au commerce et à l'industrie par l'escompte des effets commerciaux, au crédit public tout entier par la facilité avec laquelle l'État peut aujourd'hui obtenir pour la métropole comme pour notre vaste empire colonial les capitaux dont il a eu et aura besoin, il a paru plus facile de montrer ce qu'ils n'avaient pas fait, et d'insister sur leurs imperfections ou défauts, sur les fautes qui ont été commises et les pertes qu'ils ont fait subir, sans parler des bénéfices qu'ils ont fait réaliser. Pour grand nombre de critiques, les établissements de crédit n'auraient eu et n'auraient qu'un but, amasser et drainer les capitaux de l'épargne et employer ces capitaux en prêts à l'étranger au lieu de les utiliser en France.

Vous connaissez, mes chers confrères, les articles retentissants dans la *Grande Revue*, de *Lysis*, et les réponses non moins retentissantes de *Testis*, parues dans la *Revue politique et parlementaire* de notre confrère Fernand Faure.

Sous ces deux pseudonymes, se cachent deux noms bien connus, car, si leurs arguments ne sont pas nouveaux et sont pour nous de « vieilles connaissances », ils ont été présentés avec talent, avec art, et une véritable virtuosité. *Lysis*, pour ceux qui ne le connaissent pas, paraît être un politicien très fin, très habile, plus expert en politique qu'en finances. *Testis*, au contraire, est un financier peu rompu à la politique et qui, par cela même, donne souvent, dans ses répliques, des armes à son adversaire; il envisage les questions financières en fin lettré, en artiste, en poète. Il leur était bien difficile d'arriver à s'entendre. Je n'ai pas le droit de dévoiler l'incognito qu'ils ont gardé, bien à tort, à mon avis (2).

Quand on croit avoir d'excellentes raisons à donner pour soutenir une thèse qui vous paraît juste et pour faire passer son opinion et sa conviction dans l'esprit du

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 17 février 1909 (Sténographie de MM. Guenin et fils, sténographes du Sénat)

(2) Les articles de *Lysis* ont été réunis en brochure, aux bureaux de la *Revue*, 12, avenue de l'Opéra. Prix, 3^f 50

Ceux de *Testis* ont été réunis en brochure, aux bureaux de la *Revue politique et parlementaire*, 63, rue de l'Université. Prix 3^f 50.

lecteur, pourquoi ne pas appuyer la valeur de ses arguments sur l'autorité et la valeur mêmes de son nom ? Et si, au contraire, les arguments et la thèse que l'on soutient sont contestables, pourquoi les donner, au risque de compromettre des intérêts respectables, et pourquoi encore les abriter sous le couvert si facile de l'anonymat ?

Je serais presque tenté de rappeler ces deux vers bien connus du *Misanthrope* :

Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui travaillent pour vivre.

Ni *Lysis*, ni *Testis* n'ont écrit un mauvais livre, mais leurs arguments sont discutables et ont donné lieu à de nombreuses controverses.

J'ai pensé que, dans cette discussion, la Statistique pouvait avoir son mot à dire et que c'était aux chiffres qu'il convenait de s'adresser, non pour départager *Lysis* et *Testis*, mais pour se rendre compte, avec exactitude, du rôle et du fonctionnement des établissements de crédit en France, en ayant soin d'appuyer cette étude non seulement sur les chiffres officiels les plus récents, mais surtout sur ceux qui remontent à une longue période d'années. Cette statistique n'a pas encore été faite. Dans toute la collection de notre Journal, on ne trouve pas d'étude d'ensemble et détaillée sur les établissements de crédit. Ces établissements de crédit tiennent cependant une place considérable dans le mouvement général des affaires : c'est pourquoi j'ai pensé que, sans intervenir dans la grande querelle de *Lysis* et de *Testis*, il pouvait être utile d'interroger les chiffres, de voir ce qu'ils disent et non ce que l'on voudrait qu'ils disent. Ce sont les chiffres qui, d'eux-mêmes, apporteront la conclusion.

Cette étude portera donc sur les points suivants :

1° Le rôle et le fonctionnement de la Banque de France et du Crédit foncier, établissements d'un ordre tout spécial ;

2° Le rôle et le fonctionnement d'une grande banque d'affaires, ne recevant pas de dépôts du public, agissant en France et à l'étranger, avec ses propres ressources et son crédit, comme la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

3° Le rôle et le fonctionnement de ces organismes financiers qui s'appellent le Crédit lyonnais, la Société générale, le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel et commercial, et ultérieurement de plusieurs sociétés de création récente, comme la Banque de l'Union parisienne qui font, tout à la fois, l'escompte, les émissions et placements de titres, reçoivent des fonds en dépôts, en comptes de chèques, conservent les titres de leur clientèle dans leurs caisses, et remplissent vis-à-vis de leurs clients un rôle tellement actif qu'ils se substituent à eux pour le maniement et la surveillance de leurs affaires et de leurs intérêts ;

4° Cette étude se terminera par quelques graphiques synoptiques montrant le mouvement et les fluctuations de cours de ces divers titres depuis leur admission à la cote.

II

UTILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT — LEUR INFLUENCE ET LEURS SERVICES

Vous connaissez, messieurs, un petit opuscule qui, jadis, eut beaucoup de succès ; il était intitulé : *Comme quoi Napoléon 1^{er} n'a jamais existé*.

Je me permets de vous poser cette simple question :

Si la Banque de France, le Crédit foncier, la Banque de Paris, le Crédit lyonnais, la Société générale, le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel et commercial, la Banque de l'Union parisienne, les grandes banques comme la Banque de l'Algérie, la Compagnie algérienne, le Crédit algérien, la Banque de l'Indo-Chine n'existaient pas, quelle serait la situation du crédit public et privé, au point de vue de l'État pour ses emprunts, du commerce et de l'industrie pour leurs escomptes, de la propriété foncière pour les prêts hypothécaires, des communes et départements pour les emprunts communaux, de nos colonies pour les capitaux dont elles ont besoin, de nos chemins de fer pour leurs placements d'obligations ?

Quelle serait la situation des porteurs de titres pour l'encaissement et le paiement de leurs coupons d'intérêt, le renouvellement de leurs titres, le placement de leurs capitaux ?

Que serait notre marché financier lui-même ?

La réponse à ces questions peut être faite immédiatement en rapprochant quelques chiffres les uns des autres.

Comparez la cote de la Bourse de l'année 1909 à celle d'il y a quarante à cinquante ans, c'est-à-dire en 1860 et 1869.

Avant 1860, les seuls établissements de crédit inscrits à la cote étaient la Banque de France, le Crédit foncier — je ne parle pas du Crédit agricole qui était presque une annexe, — le Crédit mobilier, le Comptoir d'escompte. Sauf le Crédit mobilier espagnol, aucun établissement de crédit étranger n'y figurait. C'est à partir de 1859 qu'on voit apparaître le Crédit industriel, le Crédit lyonnais en 1863, la Société générale en 1864, puis successivement et surtout après la guerre de 1870, les autres établissements que j'ai désignés.

A la fin de décembre 1908, le nombre de sociétés de crédit françaises, cotées au marché officiel de la Bourse de Paris au comptant et à terme, était de 37. Ces sociétés avaient un capital nominal versé de 1 492 millions ayant, au cours du 31 décembre, une valeur vénale de 4 130 millions.

Toujours fin décembre 1908, le nombre de sociétés de crédit étrangères cotées à la Bourse de Paris au comptant et à terme était de 25 ; ces sociétés possédaient un capital nominal versé de 1 217 millions représentant au cours du 31 décembre une valeur vénale de 2 120 millions.

Quelle a donc été l'influence de ces établissements de crédit, de ces groupements de capitaux sur le crédit public, sur l'épargne, sur le taux de l'intérêt, sur les affaires en général ? c'est ce que la Statistique par l'examen des comptes de ces diverses sociétés, depuis cinquante ans, et par périodes quinquennales, permettra d'établir.

Je commence par la Banque de France.

III

LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France, par laquelle nous commencerons cette série de statistiques, est, comme la dénommait Léon Say, la *Banque*, c'est-à-dire la Banque des banques, car elle pourrait les liquider toutes sans pouvoir, elle, être liquidée par aucune d'elles.

L'expérience d'un siècle a prouvé que notre Banque d'émission est un établissement tellement bien constitué qu'il a pu subir et traverser des épreuves que nul autre n'a affrontées et n'aurait pu supporter, et qu'il repose sur des bases solides. On l'a vu en 1848, 1870, 1871 et pendant toutes les crises économiques, commerciales, financières qui, depuis un demi-siècle, ont frappé tous les pays sans aucune exception !

La Banque d'Angleterre, en présence de simples crises financières, a dû réclamer trois fois la suspension de l'acte de 1844 qui est sa charte, en 1847, en 1857, en 1866 : tout récemment, elle aurait été réduite aux mêmes extrémités, sans les prêts en or que la Banque de France lui a faits sans aucune difficulté, en 1891 et en 1907.

Quelques chiffres montreront le développement des opérations de notre grand établissement national, opérations qui se sont traduites bien plus par des accroissements de services rendus au public et à l'État que par des augmentations de profits pour les actionnaires.

Nous avons fait porter nos relevés et comparaisons sur une période de cinquante ans, de 1860 à fin 1908. Les principaux chapitres que nous examinerons sont les suivants :

- 1° Encaisse moyenne : or, argent, totale ;
- 2° Taux moyens de l'escompte et des avances ;
- 3° Nombre d'effets escomptés et montant des escomptes ; valeur moyenne des effets ;
- 4° Mouvement des avances sur titres ;
- 5° Nombre de comptes ;
- 6° Mouvement des dépôts de titres, avec l'indication du nombre de titres, de celui des déposants et de la valeur que ces dépôts représentent d'après les cours de la Bourse ;
- 7° Mouvements de caisse, en espèces, billets, virements ;
- 8° Montant des dividendes distribués : dépenses, bénéfiques, dividendes ; répartition des actions et nombre d'actionnaires.

L'encaisse moyenne qui était de 513 millions en 1860 dépasse aujourd'hui 4 milliards 500 millions. En chiffres ronds, elle s'est accrue de 4 milliards. C'est à partir de 1881 que nous pouvons, en nous appuyant sur des documents officiels, indiquer l'encaisse moyenne or et argent. En voici la décomposition (millions de francs) ;

Encaisse moyenne

Années	Or	Argent	Totale	Années	Or	Argent	Totale
1860. . .	»	»	513,5	1890 . . .	1 256,3	1 256,9	2 513,2
1863. . .	»	»	304,9	1895 . . .	2 047,9	1 243,7	3 291,6
1865. . .	»	»	439,6	1900 . . .	2 103,1	1 134,2	3 237,3
1869. . .	»	»	1 189,8	1905 . . .	2 854,7	1 101,8	3 956,5
1871. . .	»	»	551,5	1906 . . .	2 882,2	1 049,4	3 931,6
1875. . .	»	»	1 541,1	1907 . . .	2 703,3	971,1	3 674,4
1880. . .	»	»	1 974,1	1908 . . .	3 052,0	904,7	3 956,7
1881. . .	604,5	1 219,5	1 824,0	Actuelle (fin.)	3 639,7	888,1	4 527,8
1885. . .	1 103,4	1 073,0	2 176,4				

Taux moyens de l'escompte et des avances

Le relevé des taux moyens de l'escompte et des avances, du nombre et du mon-

tant des effets escomptés, de la valeur moyenne des effets sont singulièrement instructifs.

Périodes	Taux moyen de l'escompte	Taux moyen des avances	Périodes	Taux moyen de l'escompte	Taux moyen des avances
	—	—		—	—
—	o/o	o/o	—	o/o	o/o
1860.	3,63	3,63	1876-1880 . . .	2,65	3,64
1861.	5,52	5,52	1881-1885 . . .	3,34	4,23
1862.	3,77	3,77	1886-1890 . . .	3,05	3,90
1863.	4,64	4,64	1891-1895 . . .	2,56	3,42
1864.	6,50	6,86	1896-1900 . . .	2,50	3,28
1865.	3,72	4,49	1901-1905 . . .	3 »	3,50
1866-1870 . . .	3,07	3,75	1906-1908 . . .	3,16	3,76
1871-1875 . . .	4,86	5,78			

Effets escomptés

Années	Nombre d'effets escomptés	Montant des escomptes	Valeur moyenne des effets	Années	Nombre d'effets escomptés	Montant des escomptes	Valeur moyenne des effets
		—	—			—	—
—	—	Milliers	Millions	—	—	Milliers	Millions
1860. . .	3 684,9	4 974,7	1 350	1890. . .	12 583,2	9 609,8	765
1863. . .	4 280,4	5 706,7	1 335	1895. . .	13 382,5	8 622,0	645
1865. . .	4 735,0	6 039,7	1 275	1900. . .	16 785,0	12 247,6	730
1869. . .	5 656,6	6 634,9	1 170	1905. . .	19 149,5	10 967,6	570
1875. . .	6 535,0	9 654,4	1 480	1906. . .	20 465,0	13 980,9	685
1880. . .	9 185,6	8 696,9	945	1907. . .	21 540,9	15 769,1	730
1885. . .	11 660,6	9 250,1	795	1908. . .	21 854,0	12 800,6	585

Le taux d'escompte le plus élevé a été de 10 % en 1857 ; le plus bas de 2 % en 1877, 1878, 1879, 1895, 1896, 1897, 1898 ; le taux actuel est de 3 %. Alors que pendant presque toute la durée du second Empire, le taux moyen de l'escompte variait de 6,50 % en 1864 à 2,50 % en 1868 et 1869, il a oscillé, depuis 1871, entre 5,71 % au plus haut en 1871 à 2,18 % en 1878. Le taux moyen a été exceptionnellement de 4,84 % dans la période de nos emprunts libératoires de 1871 à 1875.

On peut dire que le taux d'escompte auquel la Banque dispense le crédit aujourd'hui à nos commerçants et industriels, comparé à celui auquel il était consenti de 1860 à 1875, constitue, au minimum, une réduction de 2 %. Sait-on l'économie que représente, par an, une différence de 2 % sur le taux de l'escompte ? 20 000 fr. par 1 million d'effets escomptés ; 200 000 francs par 10 millions ; 2 millions par 100 millions ; 20 millions par 1 milliard

Or, le montant total des escomptes, à la Banque de France, en 1908, s'est élevé à 12 milliards 800 millions et le nombre des effets escomptés a été de 21 millions 854 000. Une économie de 2 % sur le taux d'escompte représente des millions d'économie pour les commerçants et industriels. La Banque de France dispense le crédit aux conditions les plus modérées : 1 million d'escomptes effectués, avant 1870, aurait coûté par an, en intérêts, 40 à 50 000 francs : il ne coûterait plus aujourd'hui que 30 000 francs et, dans la période qui s'écoule de 1891 à 1900, n'aurait coûté que 25 à 26 000 francs.

Dira-t-on que ce sont les gros commerçants et industriels qui profitent seuls de ces avantages ? Les chiffres répondent. La valeur moyenne des effets escomptés était

de 1 350 francs en 1860 ; elle est tombée à 585 francs en 1908. Rien qu'à Paris, il a été escompté, en 1908, 7 672 605 effets se décomposant comme suit :

Effets de 5 ^f à 10 ^f	243 675
— 11 à 50	2 044 598
— 51 à 100	1 419 717
Effets au-dessus de 100 ^f	3 964 615
	<hr/>
Total	7 672 605

Le nombre de petits effets de 100 francs et au-dessous est de 3 707 990, contre 3 646 229 en 1907. Pour le nombre total des effets escomptés à Paris la proportion est de 48 %.

Voilà comment la Banque de France ne favorise pas le commerçant, le petit industriel !

Ces facilités d'escomptes pour les détenteurs de petits effets de commerce, le bon marché auquel la Banque a consenti des avances, la stabilité du taux de l'escompte, ne se trouvent dans aucun pays. Ce sont des faits qui ont été maintes fois constatés à l'étranger et que nous oublions trop nous-mêmes. Ils constituent de sérieux avantages pour le commerce et l'industrie. Il n'est pas indifférent à un négociant de pouvoir trouver les capitaux dont il a besoin à des taux d'intérêt plus ou moins élevés. Suivant qu'il emprunte bon marché ou plus cher, il peut lutter avec plus ou moins de facilités contre la concurrence étrangère.

Le mouvement des avances sur titres, le nombre de comptes qui ont eu recours à ses services sont intéressants à consulter d'autant plus que la Banque de France ne prête que sur des fonds et valeurs déterminés et limite ses choix.

En 1860, le montant des avances sur titres était de 651 millions ; il s'est élevé en 1908 à 2 milliards 651 millions, soit exactement un accroissement de 2 milliards.

La statistique du nombre des comptes n'est relevée officiellement que depuis 1881. Il y avait alors 7 254 comptes de toute nature ouverts à la Banque, et 91 458 au 31 décembre 1908.

En voici le relevé :

Avances sur titres

Années	Millions de francs	Années	Millions de francs
—	—	—	—
1860	651,6	1890	811,5
1863	999,2	1895	1 423,4
1865	401,8	1900	1 657,0
1869	430,0	1905	2 282,6
1875	327,5	1906	2 657,0
1880	325,8	1907	2 897,0
1885	584,6	1908	2 651,5

Nombre de comptes

Au 31 décembre	Nombre de comptes	Au 31 décembre	Nombre de comptes
—	—	—	—
1881	7 254	1905	71 179
1885	8 592	1906	77 159
1890	12 943	1907	86 233
1895	20 349	1908	91 458
1900	41 928		

La statistique des dépôts de titres à la Banque de France, du nombre des déposants, et de la valeur des titres déposés, d'après les cours de la Bourse, au 31 décembre de chaque année, est des plus instructives. En 1860, le nombre de déposants était de 18 226 ; il était, fin 1908, de 94 988.

Le nombre de titres déposés était de 1 634 100 en 1860 ; il s'élevait à 18 218 000 fin 1908.

La valeur en Bourse des titres déposés fin 1860 était de 916 millions : elle était de 7 milliards 646 millions fin 1908.

Voici le relevé détaillé de ces chapitres :

Dépôts de titres							
Au 31 décembre	Nombre de déposants	Nombre de titres	Valeur des titres (1)	Au 31 décembre	Nombre de déposants	Nombre de titres	Valeur des titres (1)
—	—	Milliers	Millions	—	—	Milliers	Millions
1860 . .	18 226	1 634,1	916,1	1890 . .	46 558	5 795,2	3 988,5
1863 . .	27 016	2 520,2	1 294,0	1895 . .	55 975	7 266,1	4 939,0
1865 . . .	27 976	2 764,6	1 338,2	1900 . .	73 620	9 702,2	6 566,6
1869 . .	29 517	2 976,8	1 525,2	1905 . .	89 979	10 704,2	6 980,0
1875 . .	24 690	2 564,1	1 456,2	1906 . .	92 508	11 439,8	7 233,0
1880 . . .	27 168	2 601,5	1 901,2	1907 . .	93 646	11 761,0	7 309,0
1885 . . .	39 899	4 513,1	3 113,1	1908 . .	94 998	11 218,0	7 646,0

Les mouvements de caisse de la Banque de France, comprenant les espèces, les billets, les virements, résumant, en quelque sorte, l'activité et les services que rend ce grand établissement. Les mouvements des espèces tendent, d'année en année, à se réduire tandis que les paiements par billets et virements les remplacent et augmentent.

Alors qu'en 1860, le montant des espèces était de 6 milliards 629 millions, il n'était plus que de 4 milliards 578 millions en 1908.

Voici quelle a été la variation de ces divers mouvements (en millions de francs) :

Mouvements de caisse							
Années	Especies	Billets	Virements	Années	Especies	Billets	Virements
1860 . .	6 629,1	15 411,0	22 976,7	1890 . .	3 098,8	36 437,9	86 661,4
1863 . .	5 952,3	18 370,0	30 441,2	1895 . .	2 904,9	33 802,2	104 945,3
1865 . . .	5 936,7	19 760,0	31 869,1	1900 . .	3 350,5	43 449,7	102 447,0
1869 . .	6 111,4	22 862,5	43 384,5	1905 . .	4 452,5	48 393,3	171 227,7
1875 . .	2 717,5	28 957,4	59 638,4	1906 . .	4 476,9	49 318,9	189 233,5
1880 . . .	5 323,3	32 095,1	65 426,9	1907 . .	4 378,1	53 914,7	179 399,5
1885 . . .	3 218,9	36 863,2	60 734,1	1908 . .	4 578,0	50 718,2	170 261,3

Au contraire, pendant la même période, le mouvement des billets passe de 15 milliards 411 millions à 50 milliards 718 millions et celui des virements s'élève de 22 milliards 976 millions à 170 milliards 261 millions.

Si l'on compare le mouvement des espèces, billets et virements aux dates extrêmes de la période considérée — 1860 et 1908 — on obtient les chiffres suivants :

Années	Especies	Billets	Virements	Total
1860	6 629,1	15 411,0	22 976,7	45 016,8
1908	4 578,0	50 718,2	170 261,3	225 557,5

(1) D'après les cours de la Bourse.

Dans ce mouvement colossal de caisse, les virements de comptes interviennent pour près de 75,5 %; les billets pour 22,5 %; les espèces pour 2 % seulement. La Banque de France est notre véritable chambre de compensation. Les moyens de crédit, billets, virements tendent de plus en plus à se substituer à la monnaie.

Pour terminer cette statistique, nous indiquons ci-après le montant des dépenses, des bénéfices et des dividendes, par périodes quinquennales :

Dépenses — Bénéfices — Dividendes

Années	Dépenses	Bénéfices nets	Dividende net par action	Années	Dépenses	Bénéfices net par action	Dividende net par action
	Milliers de francs				Milliers de francs		
1860. . .	6 870	27 655	140	1895. . .	17 105	21 052	103
1865. . .	7 049	30 718	154	1900. . .	25 721	37 433	145
1869. . .	7 650	21 731	107	1905. . .	25 056	27 448	130
1875. . .	15 694	47 187	200	1906. . .	27 714	35 064	150
1880. . .	11 011	30 184	150	1907. . .	32 329	47 782	175
1885. . .	15 529	35 523	185	1908. . .	29 821	37 910	160
1890. . .	15 800	30 983	157				

Les charges se sont accrues depuis 1897 par le fait des redevances multiples que la Banque paie au Trésor et nullement parce que les frais d'administration se sont élevés. Ces redevances ont été, en 1897, de 5 409 034 francs; en 1908, elles se sont élevées à 9 120 829 francs.

Les bénéfices les plus considérables ont été réalisés en 1871, 1872, 1873, 1874 et 1882. Les dividendes les plus élevés ont été de 350 francs en 1873; 320 francs en 1872; 300 francs en 1871; 290 francs en 1882 et 285 francs en 1874.

Depuis 1860, les cours des actions ont été au plus bas de 2 260 francs en 1870; au plus haut de 6 807 francs en 1881.

Cette statistique prouve que la Banque de France a donné à ses opérations un développement considérable en rendant le maximum de services au public, avec le minimum de frais pour lui et le maximum de bénéfices pour elle. Les services rendus à l'État ne sont pas moins énormes; en 1908, l'ensemble des opérations gratuites qu'elle a faites pour lui s'est élevé à 10 milliards 127 millions en même temps que les impôts, les redevances payées à l'État, les charges patronales se sont constamment accrues. Les sommes payées à l'État s'élèvent en 1908 à 9 120 829 francs alors que les bénéfices nets distribués s'élèvent à 29 200 000 francs. D'autre part, l'ensemble de ses charges patronales, retraites, maladies, accidents, subventions, s'élève à 2 410 000 francs, soit 20 % environ de l'ensemble des traitements et salaires et près de 10 % de la moyenne annuelle des bénéfices de la Banque pour les dix dernières années.

Répartition des actions : Nombre d'actionnaires

Faisons remarquer, enfin, que c'est une erreur de croire que les actionnaires de la Banque de France sont de riches personnages, de ceux qui font partie de ce qu'on a appelé la « ploutocratie financière ».

Il n'y a pas plus de *ploutocratie financière* en ce qui concerne les actions de la Banque de France, qu'en ce qui concerne celles du Crédit foncier, celles des autres sociétés de crédit, des Compagnies de chemins de fer, et, en général, des autres titres mobiliers.

Nous l'avons maintes et maintes fois démontré dans nos statistiques et études sur les valeurs mobilières ⁽¹⁾. En voici encore la preuve.

Voici comment se répartissent, fin 1908, les actions d'après le nombre de titres possédés par les titulaires :

Actionnaires possédant :	1908
1 action.	10 381
2 actions.	6 584
3 à 5 actions.	7 166
6 à 10 —	3 653
11 à 20 —	1 942
21 à 30 —	702
31 à 50 —	453
51 à 100 —	252
Plus de 100 actions.	113
Total.	<u>31 249</u>

Les possesseurs d'actions de la Banque de France étaient au nombre de :

13 767 en 1860	26 017 en 1890
14 399 en 1865	28 358 en 1895
16 062 en 1870	27 135 en 1900
20 797 en 1875	29 136 en 1905
22 370 en 1880	29 485 en 1907
25 782 en 1885	31 249 en 1908

De 1860 à 1908, le nombre d'actions est toujours resté le même : 182 500. Mais le nombre d'actionnaires a augmenté de plus de 230 %. Telle est la vérité.

Sur les 182 500 actions de la Banque de France en circulation, 135 443 actions appartiennent à des personnes ayant la libre disposition de leurs biens et 47 057 à des femmes mariées, à des mineurs, des interdits qui ne peuvent aliéner leurs titres que moyennant certaines autorisations ou formalités : sur ce nombre, 6 028 actions sont frappées d'inaliénabilité.

En terminant cette statistique sur la Banque, j'ai dressé un graphique indiquant les plus hauts et les plus bas cours des actions dans la période examinée : ce sont, comme vous le voyez, de jolis zigzags ! Les grandes pointes en haut indiquent les plus hauts cours et les pointes en bas celles qui montrent les plus bas cours. Elles correspondent aux années de crise, de liquidation, de reprise qui ont fait l'objet des études constantes de notre bien regretté et éminent confrère M. Juglar ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Le Morcellement des Valeurs mobilières, le Salaire, la Part du Capital et du Travail* Lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques, séance du 23 mai 1896, et à la Société de statistique de Paris, 17 juin 1896. Grand in-8.

Une Statistique nouvelle sur le Morcellement des Valeurs mobilières. (Chemins de fer, rentes, Banque de France, Crédit foncier). Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 18 février 1903. In-8, 1903 (2^e édition).

⁽²⁾ Voir, pour les graphiques, le futur numéro, qui renfermera la fin de cette étude.

Je passe à l'examen du Crédit foncier de France.

IV

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Après la Banque de France, un des établissements les plus importants est le Crédit Foncier. C'est une société par actions, sous la surveillance de l'État qui en nomme le gouverneur et les deux sous-gouverneurs et qui sert d'intermédiaire entre les capitalistes, d'une part, et, d'autre part, les emprunteurs hypothécaires, les départements, les communes et les établissements publics.

En représentation des prêts qu'il consent aux emprunteurs hypothécaires, le Crédit Foncier émet des obligations foncières. En représentation des prêts consentis aux départements, villes, communes, établissements publics, il émet des obligations communales.

Les obligations foncières et communales sont avec lots ou sans lots ; les unes ne peuvent être remboursées qu'aux périodes indiquées sur les tableaux d'amortissement, les autres peuvent l'être par anticipation, moyennant préavis et conditions indiquées au moment de l'émission des titres.

En dehors de ses opérations essentielles de prêts et d'émissions d'obligations foncières et communales, le Crédit Foncier, obligé par son rôle même de s'assurer une grande élasticité dans ses moyens de trésorerie, effectue des opérations prévues par ses statuts, qui rentrent dans le domaine de la banque et des sociétés de crédit ordinaires : dépôts de fonds en comptes courants et en comptes de chèques, exécution des ordres de bourse, encaissement des coupons, garde des titres, avances sur titres. Le Crédit Foncier, aux termes de ses statuts, doit avoir un capital social dont le montant doit être toujours au moins égal au vingtième des obligations en circulation. Il ne peut, d'autre part, recevoir en compte courant une somme supérieure à 100 millions qui doivent être employés, pour un quart au moins, en versements au Trésor public, et, pour le surplus, en rentes sur l'État, avances sur titres conformément aux statuts, effets de commerce à quinze jours d'échéance.

Les prêts hypothécaires consentis par le Crédit Foncier ne peuvent l'être qu'en première hypothèque et doivent être au plus de la moitié de la valeur des immeubles d'un revenu durable et certain ; le prêt ne peut être que du tiers lorsqu'il s'agit de vignes ou de bois.

Les prêts communaux, départementaux, ne sont consentis qu'après que ces emprunts ont été autorisés par les pouvoirs publics et autorités compétentes.

Nous groupons dans les tableaux qui suivent plusieurs statistiques qui font ressortir le développement des opérations du Crédit Foncier

Capital versé en 1853	13 091 650 ^f
— en 1908	200 millions
Reserve obligatoire.	20 —
Provisions pour l'amortissement des emprunts.	214 —
Réserves et provisions diverses.	22 —

Les prêts hypothécaires consentis par le Crédit Foncier de 1853 jusqu'à fin 1907 sont au nombre de 148 544 pour un capital de 5 577 millions. En voici le relevé :

Prêts hypothécaires depuis 1853

Périodes	Nombre	Montant Millions
1853 à 1880	30 056	1 665,0
1881 à 1885	28 929	1 231,3
1886 à 1890	18 551	580,6
1891 à 1895	17 569	558,4
1896 à 1900	23 663	651,1
1901 à 1905	20 936	609,6
1906 et 1907	8 840	281,3
	<u>148 544</u>	<u>5 577,3</u>

Ces 148 544 prêts se subdivisent comme suit, d'après leur importance :

D'après leur importance

	Nombre	Montant Millions
Au-dessous de 5 000 ^f	37 183	121,8
De 5 001 à 10 000	31 163	251,6
De 10 001 à 50 000	56 407	1 416,2
De 50 001 à 100 000	13 591	1 027,1
De 100 001 à 500 000	9 556	1 873,4
Au-dessus de 500 000	644	887,2
	<u>148 544</u>	<u>5 777,3</u>

Voici la même statistique pour les prêts communaux consentis de 1860 à 1907 :

Prêts communaux depuis 1860

Périodes	Nombre	Montant Millions
1860 à 1880	2 264	1 198,1
1881 à 1885	2 662	329,4
1886 à 1890	11 651	440,6
1891 à 1895	5 691	490,7
1896 à 1900	4 260	549,5
1901 à 1905	6 491	368,0
1906 et 1907	3 341	310,8
	<u>36 360</u>	<u>3 687,1</u>

Ces prêts, par nature d'emprunteurs, se divisent comme suit :

Par nature d'emprunteurs

	Nombre	Montant Millions
Communes	33 694	2 806,4
Départements	634	400,6
Associations syndicales	582	123,6
Chambres de commerce	283	314,7
Fabriques d'églises et consistoires . .	876	17,0
Hospices et établissements publics . .	341	24,8
	<u>36 360</u>	<u>3 687,1</u>

L'ensemble des prêts hypothécaires et communaux réalisés depuis 1853 s'élève à 184 904 pour un capital de 9 milliards 264 millions.

	Nombre	Montant
	—	—
		Millions
Prêts hypothécaires	148 544	5 577,3
— communaux	36 360	3 687,1
	<hr/> 184 904	<hr/> 9 264,4

Sur ce total de 9 milliards 264 millions de prêts hypothécaires et communaux consentis depuis 1853, il a été remboursé par anticipation ou à échéance 5 milliards 372 millions. Au 31 décembre 1907, le montant des prêts hypothécaires restants était de 2 103,9 millions; celui des prêts communaux, de 1 788,5 millions, soit au total 3 milliards 892,4 millions. Le montant total des obligations foncières et communales en circulation était de 3 milliards 479,7 millions.

Voici le relevé de cette statistique, depuis 1853, par période quinquennale :

Prêts hypothécaires et communaux. Obligations foncières et communales en circulation. Situation au 31 décembre

Au 31 décembre	Prêts hypothécaires	Prêts communaux	Ensemble	Obligations foncières et communales en circulation
—	—	—	—	—
	Millions de francs			Millions
1853.	26,7	»	26,7	22,1
1860.	179,5	19,2	198,7	191,3
1865.	583,1	231,5	814,6	786,6
1869.	829,8	521,1	1 350,9	1 302,1
1875.	865,8	578,2	1 444,0	1 400,3
1880.	935,6	636,5	1 572,1	1 426,4
1885.	1 906,0	859,9	2 765,9	2 674,2
1890.	1 914,0	1 159,0	3 073,0	3 037,4
1895.	1 752,7	1 293,8	3 046,5	2 842,4
1900.	1 885,4	1 451,6	3 337,0	3 133,0
1905.	2 010,1	1 579,0	3 589,1	3 245,9
1906.	2 018,4	1 714,0	3 762,4	3 429,2
1907.	2 103,9	1 788,5	3 892,4	3 479,7

Répartition des actions : nombre d'actionnaires

Les actions du Crédit Foncier sont le patrimoine de nombreux petits capitalistes et rentiers.

Au 31 décembre 1907, les 400 000 actions formant le capital social se répartissaient entre 41 216 titulaires, savoir :

8 973 actionnaires possédant	1 action
21 389 — — —	2 à 10 actions
4 553 — — —	11 à 24 —
2 280 — — —	25 à 50 —
644 — — —	51 à 100 —
131 — — —	101 à 149 —
84 — — —	150 à 199 —
137 — — —	200 à 499 —
20 — — —	500 à 999 —
5 — — —	1 000 actions et au-dessus

Soit 41 216 actionnaires possédant en moyenne 10 actions chacun.

Je n'insiste pas sur les *moyennes* car elles sont toujours contestables, comme la *moyenne de la dette publique par tête d'habitant*. Je préfère des chiffres de répartition exacte ; mais pour bien apprécier cette dissémination des titres, il faut la considérer non pas seulement sur une année, mais pendant de longues périodes. Vous pourrez en juger par le relevé suivant :

A diverses dates antérieures, voici quelle était cette répartition et dissémination des titres qui appartiennent à une véritable démocratie financière.

Nombre d'actions		1883	1890	1900
Possesseurs de	1 action	3 304	5 472	9 028
— de	2 à 10 actions	9 017	14 331	23 739
— de	11 à 24 —	1 795	3 612	3 960
— de	25 à 50 —	1 680	2 180	2 004
— de	51 à 100 —	593	636	500
— de	101 à 149 —	103	152	112
— de	150 à 199 —	57	80	55
— de	200 à 499 —	215	143	102
— de	500 à 999 —	34	27	9
— de	1 000 et au-dessus.	11	9	1
	Moyenne	18	13	9

Morcellement des obligations. — Dividendes distribués : cours des actions.

Les obligations foncières et communales sont aussi extrêmement réparties, morcelées et une grande partie d'entre elles sont immatriculées au nominatif.

Au 31 décembre 1907, sur 2 496 822 000 francs d'obligations foncières ⁽¹⁾ en circulation, il y en avait pour 556 462 800 francs immatriculées sur 141 610 certificats.

A la même date, sur 1 759 396 300 francs d'obligations communales ⁽²⁾, il y en avait pour 279 821 600 francs, immatriculées sur 115 968 certificats.

A diverses dates antérieures, cette répartition et cette dissémination des obligations étaient les suivantes :

	1871	1880	1892	1900
<i>Foncières nominatives</i>	315 209 100	156 288 600	646 780 500	597 002 100
<i>Nombre de certificats</i>	76 873	41 106	133 374	125 099
<i>Communales nominatives</i>	104 916 900	126 313 600	260 515 000	285 228 000
<i>Nombre de certificats</i>	31 023	39 556	82 887	107 741

Le plus fort dividende distribué a été de 72^f50 pour l'exercice 1869. Les plus faibles ont été de 6^f25 pour le premier exercice et de 17^f50 pour les quatre suivants.

Le plus haut cours coté sur les actions du Crédit Foncier a été de 1 815 francs en 1881 ; le plus bas, de 440 francs en 1854.

J'ai établi le graphique des cours comme celui de la Banque de France ⁽³⁾.

(A suivre.)

Alfred NEYMARCK.

⁽¹⁾ Y compris les obligations retirées de la circulation soit par tirages spéciaux, soit par rachats en Bourse.

⁽²⁾ Voir note 1 de la page 130.